



**Nombre de membres en
exercice : 14**

Présents : 12

Votants : 14

Séance du 15 juillet 2025

Le quinze juillet deux mille vingt-cinq, l'assemblée régulièrement convoquée le 10 juillet 2025, s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Philippe DANSAUT (Maire)**

Sont présents : Philippe DANSAUT, Jean-Noël PAYSSAN, Philippe VILLEDIEU, Raymond FILBET, Sylvie CABARROU, Stéphane CAZANAVE, Daniel DASSIEU, Christine FOURTANE, Christelle GAYE, Elodie GAZAVE, Georges MOREAU, Vivien PUERTOLAS

Représentés : Pierre PAILHON représenté par Jean-Noël PAYSSAN, Christophe ABADIE représenté par Sylvie CABARROU

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie CABARROU

Un point est fait sur le quorum. La séance est ouverte à 18h38.

Monsieur le Maire nomme Sylvie CABARROU comme secrétaire de séance.

Une procuration a été donnée par Pierre PAILHON représenté par Jean-Noël PAYSSAN, Christophe ABADIE représenté par Sylvie CABARROU.

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23/06/25

Le procès-verbal est approuvé avec 14 voix pour.

Objet : Compte rendu des décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal

Proposition et validation de la CCHB du premier parcours de GRAVEL du territoire sur la commune.

Entretien avec des administrés pour informer des récupérations des terrains communs en vue des travaux sur le cimetière.

Réunion de travail sur le plan stratégique d'accompagnement du territoire de proximité du pic du midi.

Vente de chablis le 12 juillet

Objet : DE 2025 030 - Souscription d'un emprunt

Rapporteur : Philippe VILLEDIEU

Monsieur Villedieu informe l'assemblée que le financement des travaux d'investissement de la commune, notamment la finalisation de l'aire de jeux nécessite le recours à un financement bancaire.

Afin de pouvoir comparer les offres, plusieurs organismes financiers ont été contactés. Il présente les différentes propositions reçues (Crédit Agricole, Banque Populaire Occitane, Caisse d'Epargne)

La Banque Populaire propose un taux de 4,02 % avec remboursement sur 10 ans.

Le Crédit Agricole propose un taux de 3,3 % avec un remboursement sur 10 ans et 3,42 % avec un remboursement sur 12 ans.

La Caisse d'Epargne propose un taux de 3,55 % avec un remboursement sur 10 ans et 3,70 % avec un remboursement sur 12 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour :

- décide de retenir la proposition suivante :

- Organisme financier : Crédit Agricole
- Montant emprunté : 100 000,00 €
- Durée : 10 ans
- Taux : 3,3 %
- Montant des échéances : 2 945,35 €
- Périodicité des échéances : trimestriel
- Frais de dossier : 300 €

- Charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires à la réalisation de cet emprunt et l'autorise à signer les documents correspondants.

Objet : DE 2025 031 – Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique)

Rapporteur : Philippe DANSAUT

Le Conseil *municipal*,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le livre Ier du code général de la fonction publique portant droits et obligations,

Vu le livre III du code général de la fonction publique portant recrutement et notamment son article L332-23-1°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : travaux d'entretien des espaces verts et travaux de voirie ;

Sur le rapport de *Monsieur le Maire* et après en avoir délibéré, avec 14 voix pour

- Décide la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dans le grade d'Adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour une période de 5 semaines allant du 21 juillet 2025 au 24 août 2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 22,50 h.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- Donne son accord pour le recrutement d'un contractuel
- Charge Monsieur le Maire de ce recrutement

Objet : DE 2025 032 - Dérogation pour utilisation de matériel d'entretien des espaces verts

Rapporteur : Philippe DANSAUT

Monsieur le Maire apporte des précisions sur le recrutement à mettre en oeuvre pour pourvoir le poste précédemment créé pour accroissement temporaire d'activité.

Il précise que, dans le cadre du recrutement d'un mineur, il devra lui donner une autorisation, par dérogation, pour l'utilisation du matériel d'entretien des espaces verts et de la voirie. Il sollicite donc une délégation du conseil municipal à cet effet. Une formation sera faite lors de la prise de poste le jour de l'embauche sur les règles de sécurité et d'utilisation du matériel pour l'entretien des espaces verts et de la voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour, donne délégation à Monsieur le Maire pour établir une dérogation pour l'utilisation du matériel d'entretien des espaces verts et de l'entretien de la voirie

Objet : Questions diverses

- Ressources humaines

Courrier du CDG 65 concernant l'instance F3SCT

- Divers

Courrier d'une administrée concernant la couverture téléphonique.

Le Comité des jeunes souhaite faire un abri à côté de la cuisine pour la fête du village.

La séance est levée à 19h37.

